

40 ans d'expertise en sécurité et technologies laser au service de vos enjeux les plus critiques.

Personne Compétente en Sécurité Laser

Niveau 3+ / Réf : SE.3+ (Formation labellisée CoNSOL)

Formation permettant d'obtenir le niveau Personne Compétente en Sécurité Laser selon le référentiel CoNSOL (Photonics France). La personne compétente en sécurité laser est apte à conduire une analyse des risques approfondie en analysant l'exposition des salariés. Elle définit les EMP/VLE, la classification des lasers et le choix des protections oculaires selon les normes EN207, EN208, EN12254. Cette formation est adaptée pour réaliser une analyse des risques chiffrée en conformité avec la norme EN60825-1 et du Code du travail.

Formation officielle PCSL – Titulaire inscrit au fichier national des PCSL géré par la Commission Nationale de Sécurité Optique et Laser (CoNSOL de la Fédération Photonics France).

Informations pratiques

DATES (À DISTANCE / INTER / INTRA)

- du 24 au 28 août 2026
- du 14 au 18 septembre 2026
- du 13 au 16 octobre 2026
- du 2 au 6 novembre 2026
- du 1er au 4 décembre 2026

ORGANISATION

- 1) En visio
 - Du 24/08/2026 à 13h30 au 28/08/ à 12h30
 - Du 14/09/2026 à 13h30 au 18/09/2026 à 12h30
 - Du 02/11/2026 à 13h30 au 06/11/2026 à 12h30

- 2) À Lyon
 - Du 13/10/2026 à 13h30 au 16/10/2026 à 12h30

- 3) À Strasbourg
 - Du 01/12/2026 à 13h30 au 04/12/2026 à 12h30

DURÉE

3 jours (21 heures)

TARIFS

1590€ HT / personne
Dont 50 € de frais CoNSOL

RESPONSABLE TECHNIQUE/PÉDAGOGIQUE :

Franck RIGOLET

EN SITUATION DE HANDICAP ?

Contactez notre référent à referent.handicap@irepa-laser.com

SATISFACTION CLIENT

99,3%

Note de satisfaction calculée sur les sessions de l'année 2025

Informations clés

PRÉREQUIS

Formation SE.3 +
Mathématiques niveau Bac+

CLASSES ACCESSIBLES

1 · 1C · 1M · 2 · 2M · 3R · 3B ·
4

VALIDATION

- Remise d'un certificat de réalisation
 - Remise d'une attestation PCSL certifiée CoNSOL
 - Référencement au fichier national des PCSL
- Certification reconnue par la
Commission Nationale
Sécurité Optique

RESPONSABLE TECHNIQUE/PÉDAGOGIQUE :

Franck RIGOLET

Objectifs de la formation

- Identifier les risques laser généraux inhérents à l'utilisation des lasers
- Identifier les risques spécifiques propres à chaque application
- Évaluer les risques d'une installation
- Se mettre en conformité vis-à-vis de la réglementation du travail
- Définir et mettre en place les moyens de prévention et de protection adaptés
- Classes accessibles : 1 · 1C · 1M · 2 · 2M · 3R · 3B · 4
- Réaliser une analyse des risques documentée et chiffrée
- Définir les Expositions Maximales Permisses (EMP)
- Classer un laser selon les Limites d'Émission Accessibles (LEA)
- Animer une séance de sensibilisation sécurité

Public concerné

- Responsables sécurité
- Ingénieurs sécurité

- Responsables d'install

Programme

Sur 3 jours

1) Particularités des rayonnements laser

- Caractéristiques de la lumière laser
- Principe de fonctionnement
- Lasers visibles, infrarouges ou ultraviolets
- Spécificités des lasers continus et impulsionnels

2) Évaluation des risques

- Effets physiologiques : impact sur les yeux et la peau
- Analyse des situations à risques
- Autres risques : électriques, chimiques, incendie...

3) Réglementation

- Directive européenne 2006/25/CE
- Code du travail français
- Norme NF EN 60825-1

4) Les limites d'exposition (travaux dirigés)

- Définir les Valeur limite d'exposition (VLE)
- Distance nominale de danger oculaire (DNDO)
- Limite d'émission accessible (LEA) et classes

5) Mesures de prévention et moyens de protection

- Aménagement des locaux (industriel, spectacle (ERP), médical...)
- Gestion des flux de personnes
- Protection des personnes : calcul des numéros d'échelon des protecteurs (EPC et EPI)
- Signalisation et consignes

6) Analyse des risques

- Exemples de mises en situation
- Travaux dirigés

7) Validation des acquis

- Test des connaissances et compétences acquises